

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 Avril 2018

L'an deux mille dix huit, le onze avril à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mercredi 29 Mars 2018

Secrétaire de séance : Maïté POTIN

Présents :

MM. LAURONCE Michel, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, MM MAUDOU Sylvain, BERNOS André, TEULADE Alain, CONTOU-CARRERE Michel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert, ARRIBERE Daniel

Suppléants :

COUSTET Jean-Claude	suppléant de CLAVERIE Pierre
GASTOU Jean	suppléant de DUSSARRAT Corinne
OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de MEDARD Elisabeth
JAMET Eric	suppléant de LETOILE Serge
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de SERNA Etienne
CAZENAVE Jean-Louis	suppléant de LAUGA Michel
BIGUE PERRY Bruno	suppléant de CAMPELLO Lydie
SARASOLA Jean	suppléant de NAVAILLES Michel
GARAT Bernard	suppléant de MIRANDE Martine
MEDOU MARRERE	suppléant de CASTILLON Henri
LACOUR Claude	suppléant de MIQUEU Pierre

Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, HOEPFFNER Michel, HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, PATIE Frédéric, IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, MIRANDE David

Délibération N°3 – 11/04/2018 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2018

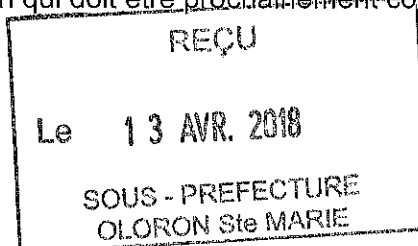
Monsieur FRANÇAIS présente le rapport n°3.

La participation au fonctionnement 2018 des collectivités membres se décompose comme suit :

EPCIs	% AFFECTE	PARTICIPATIONS EXERCICE 2018
	suivant clés de répartition	
CCHB	87,66%	35 064,00 €
CCBG	12,34%	4 936,00 €
TOTAL	100,00%	40 000,00 €

Cette répartition tient compte de l'évolution de la population totale (données INSEE au 1^{er} janvier 2018) et reprend les derniers chiffres connus de potentiels fiscaux.

Elle a été établie en conservant le taux d'aide (60 % sur la mission de suivi des cours d'eau) de l'Agence l'Eau Adour Garonne ; disposition qui doit être prochainement confirmée



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

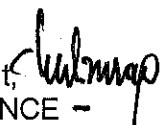
Rappel des critères pour l'établissement des clés de répartition :

- 25% rapporté à la population totale
- 25% rapporté au linéaire de berges de rivière
- 25% rapporté à la superficie de bassin versant
- 25% rapporté au potentiel fiscal

Où cet exposé,
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **VOTE** les contributions au fonctionnement 2018 des collectivités membres énoncées ci-dessus

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 11 Avril 2018

Le Président, 
Michel LAURONCE -

